



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION
12 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **18 juillet** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (présent à partir de 19h00), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 19h00), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	22
VOTANTS :	30

Délibération n°18/07/2024/09

Objet : Mise à jour du tableau des durées d'amortissement

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire, que, par la délibération n°26/10/2023/11 en date du 26 octobre 2023, portant sur les modalités de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'amortissement des immobilisations applicables à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, à la date de passage en nomenclature M57.

Il est proposé de compléter cette délibération, dans le respect des règles précédemment énoncées pour les articles ayant bénéficié d'une dénomination modifiée et/ou d'un ajustement de la numérotation de l'article.

Il est rappelé que les méthodes appliquées aux catégories d'immobilisations mentionnées ci-dessous respectent les durées maximales déterminées par la loi.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Il est rappelé que l'annuité de l'amortissement est arrondie à l'euro inférieur, la régularisation des centimes étant effectuée sur la dernière annuité.

Le tableau reprenant l'ensemble des durées d'amortissement et mis à jour avec les dénominations et numérotations exactes, serait le suivant, tout en précisant que celui-ci ne fait pas l'objet de modification majeure :

Imputation	Bien concerné	Durée amortissement à compter de la M57
131x 133x	Subventions reçues	Durée du bien amorti
2031	Frais d'études, non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement non suivis de travaux	5 ans
2041x	Subventions d'équipement aux organismes publics (fonds de concours)	15 ans
2042x	Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé : mobilier, matériel et études, bâtiments et installations	5 ans
2051	Concessions et droits similaires	2 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 ans
2128	Autres agencements et aménagements terrains	5 ans
21312	Constructions bâtiments scolaires	10 ans
21318	Constructions autres bâtiments publics	99 ans
21351	Agencement et aménagement des bâtiments publics	10 ans
2138	Autres constructions	99 ans
2141	Constructions sur sol d'autrui - bâtiments publics	99 ans
2148	Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	99 ans
2151	Installations, matériels et outillages techniques - réseaux de voirie	20 ans
2153	Installations, matériels et outillages techniques - réseaux divers	20 ans
2158	Autres matériel et outillage techniques	10 ans
21568	Autre matériel et outillage incendie et défense civile	5 ans
21745	Autres aménagements et agencements mis à disposition sur sol d'autrui	10 ans
21828	Autres matériels de transport neuf et occasion	10 ans
21838	Autres matériel informatique	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'administration), réunie le 16 juillet 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des durées d'amortissement, comme proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 juillet 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
 Maire d'IZIER

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

